Département du Gers

Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
Commune de Pujaudran

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PLU arrêté le 12 juillet 2018
Enquête publique du 05 décembre 2018 au 11 janvier 2019
PLU approuvé le 25 mars 2019

322 - Le centre-bourg

Echelle : 1/2500

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°		Destination	Surface approximative	Bénéficiaire
1		Aménagement d'une voie de desserte avec une extension du réseau d'assainissement	1400 m²	Commune
2		Aménagement d'un espace public	1700 m²	Commune
3		Accès à la bretelle RN124 depuis l'avenue Capoul	6700 m²	Commune
4		Elargissement du carrefour entre l'avenue de Gascogne et le chemin de L'Aouilleron	150 m²	Commune
5		Equipements et bâtiments publics- salle omnisports, mairie, salle des associations, commerces	1800 m²	Commune
6		Bâtiments publics commerces	450 m²	Commune
7		Elargissement de virage, route de Mérenvielle	730 m²	Commune
8		Equipements publics Ecoles Maternelle et primaire, cantine scolaire, stationnement, arrêt de bus scolaire	11800 m²	Commune
9		Extension de la zone de sport - création d'un périmètre de sécurité autour du terrain de football	380 m²	Commune
10		Extension du cimetière	4800 m²	Commune
11		Elargissement du carrefour entre le chemin des Moulins et le chemin de l'Autan	300 m²	Commune
12		Elargissement de virage entre le chemin de Lartus et le chemin de Secouris	70 m²	Commune
13		Elargissement du carrefour entre le chemin des Moulins et le chemin de Mayras	275 m²	Commune
14		Aménagement d'une voie desserte (largeur 8 mètres)	850 m²	Commune
15		Aménagement d'une station d'épuration	19500 m²	Commune
16		Implantation d'un transformateur	60 m²	Commune
17		Implantation d'un transformateur	25 m²	Commune
18		Création d'un bassin d'orage	2600 m²	Commune

Légende

INFORMATION PONCTUELLE

- Construction récente non cadastrée

INFORMATION SURFACIQUE

- Site archéologique
- PPRI du Bassin de la Save

PRESCRIPTION PONCTUELLE

- Arbre isolé à protéger - Espace Boisé Classé (article L113-1 du CU)
- Arbre isolé à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)
- Mare à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)
- Bâtiment remarquable à protéger - Elément paysager (article L151-19 du CU)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L151-11 du CU)

PRESCRIPTION LINEAIRE

- Linéaire boisé ou haie à protéger - Espace Boisé Classé (article L113-1 du CU)
- Linéaire boisé ou haie à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)
- Cours d'eau à protéger - Elément paysager (artcile L151-23 du CU)
- Axe paysager à protéger - Elément paysager (article L151-19 du CU)
- Cheminement doux à conserver ou à modifier (article L151-38 du CU)

PRESCRIPTION SURFACIQUE

- Pelouse sèche à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)
- Zone humide à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)
- Emplacement réservé
- Boisement ou ripisylve - Espace Boisé Classé (article L113-1 du CU)
- Secteur avec disposition de reconstruction/démolition (article L151-10 du CU)
- Sur-zonage TVB (article L.113-29 du CU)
- Périmètre des secteurs avec OAP

ZONE

- U1 - Zone urbaine - Centre ancien
- U2 - Zone urbaine - Extensions pavillonnaires
- U2a - Zone ubaine - Extensions pavillonnaires de développement mesuré
- UX1 - Zone d'activités Aux Silhots
- UX2 - Zone d'activités du Roulage
- AUa - Zone à urbaniser selon une opération d'ensemble
- AUb - Secteurs à urbaniser selon une opération d'ensemble
- 2AU - Zone à urbaniser fermée
- A - Zone agricole
- Aag - Secteur d'exploitation agricole
- Ah - Habitat diffus en milieu rural
- Astep - Secteur de la station des eaux usées
- Ae - Secteur d'activités évènementielles
- Af - Secteur Ferme pédagogique
- N - Zone naturelle
- Nh - Habitat diffus en zone naturelle
- Np - Forêt de protection de Bouconne

0 100 200 m